

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit
être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11
Date de la convocation : **02/05/2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-29 ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09/03/2012

Le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2012 est adopté.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11
Date de la convocation : 02/05/2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-30 SDE : rénovation de l'éclairage public « Hent Sant Herbod – Hent Dall Laënneg – Hent Pont Kozh » -

Dans le cadre du renforcement de réseau électricité basse tension, le SDE propose d'effacer le réseau d'éclairage public des rues « Hent Sant Herbod, Hent Dall Laënneg et Hent Pont Kozh et de remplacer les candélabres pour un prix de 51 000 € TTC dont 5 % de maîtrise d'œuvre. Conformément au règlement du syndicat, la participation communale s'élève à 50 % du coût total TTC de l'opération, soit 25 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet d'éclairage public « EP « Hent Sant Herbod », « Hent Dall Laënneg », « Hent ar Pont Kozh » présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 51000 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».
- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %, tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.
- S'engage à prendre une décision modificative du budget 2012

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **11**
Date de la convocation : **02/05/2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-31 SDE : desserte en électricité pour terrain d'un particulier

Suite à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel effectuée par Monsieur Thierry COLVE en vue de construire une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée C 939, le SDE a présenté le devis de travaux pour la desserte en électricité basse tension dudit terrain. Le SDE demande à la collectivité une contribution de 2685.75 €, il précise aussi que les branchements seront facturés directement par ERDF au demandeur des travaux. Aussi, conformément à la délibération 3-1-2 du 09/02/2010, la commune a la possibilité de récupérer cette somme.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, approuve :

- Le projet basse tension pour l'alimentation en électricité du terrain C 939 appartenant à Monsieur Thierry COLVE, situé au lieu-dit « Keraudren » au Vieux-Marché,
- le versement au syndicat départemental d'électricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 2685.75 €,
- la récupération de ladite somme auprès du demandeur,
- S'engager à inscrire la dépense en décision modificative du budget 2012

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Date de la convocation : 02/05/2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;

Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-32 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Suite aux travaux d'éclairage public et de desserte en électricité basse tension votés, il est nécessaire de prévoir les crédits au budget 2012.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- **Approuve** la décision modificative détaillée ci-dessous

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CH/Art	Op°	libellé	CH/Art	Op°	Libellé
204/204158 2	167	Autres gpts bât et install° : 25 500.00 €	16/1641	opfi	Emprunt : 23 923.50 €
	170	« 2 685.75 €	13/1336	opfi	PVR Lasne 1 576.50 €
204/204158 2			13/1336	opfi	PVR Colvé 2 685.75 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120516-2012-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012

Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **11**
Date de la convocation : **02/05/2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-33 vente délaissé communal

Monsieur Jean-François JEANDET souhaite acquérir de nouveau une partie d'un délaissé communal à l'arrière de sa maison à Kerandouf afin d'y construire un bûcher et un abri pour véhicule. Il propose une visite sur site afin de déterminer la surface approximative.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Répond favorablement à la demande de Monsieur JEANDET,
- Précise qu'une délégation d'élus se rendra sur place pour déterminer la surface à céder,
- Fixe le prix de vente à 1 Euro le mètre carré,
- Précise que le bornage et les frais inhérents seront à l'entière charge du demandeur,
- Prononce le déclassement de l'emprise,
- Donne pouvoir au Maire pour le choix du Notaire, signer l'acte et toute pièce nécessaire au bon déroulement de la procédure

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120516-2012-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Date de la convocation : 02/05/2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;

Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-34 zonage ZDE (zone de développement éolien)

Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur la proposition de création de zones de développement éolien sur le territoire de la Communauté de Communes de Beg ar C'hra.

Après avoir consulté la carte des limites physiques, le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Donne un avis FAVORABLE sur la création des zones de développement éolien.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012

Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **11**
Date de la convocation : **02/05/2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-35 SUBVENTIONS 2012

Monsieur Le Maire rappelle qu'un crédit de 6550 € dont 50 € pour le fonds d'aide aux jeunes a été voté lors du vote du budget primitif et qu'une subvention de 135 € a été votée au RASED pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :
- Précise toutefois que la subvention RASED votée ce jour correspond à l'année scolaire 2010-2011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



TYPE D'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	Montant VOTE	
EDUCATION	PEP	50,00	
	CMA Ploufragan	30,00	
	MFR Morlaix	30,00	
	RASED	116,00	
AGRICULTURE-ENVIRONNNT	Eau et Rivières	50,00	
	Solidarité paysans	50,00	
	Comice Agricole	150,00	
	Gds Plouaret	50,00	
ANCIENS COMBATTANTS	FNACA	150,00	
	AMIS DE LA RESISTANCE	50,00	
CULTURE	Sources 7 dormants	250,00	
	Ti ar Vro	50,00	
	Pastourelles du trégor	30,00	
	Traou an Dour	150,00	
	Tud ar Seiz Sant	150,00	
	Café du Mardi	300,00	
CARITATIF / SOCIAL	Restaurant du cœur	100,00	
	Protection civile	57,15	
	CIDF	30,00	
	Domicile action Trégor	30,00	
	AC Trégor	50,00	
	Trégor Contacts	437,15	
	Fonds d'aide aux jeunes	50,00	
	Fonds de solidarité logt	437,15	
	MEDICAL	LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00
		Diab-armor	50,00
France Adot 22		50,00	
Adapei		50,00	
Leucémie espoir 22		50,00	
la Pierre le Bigaut		300,00	
Apedys		50,00	
Don du Sang Bénévole		30,00	
Alma 22		50,00	
Objectif autonomie		50,00	
VMEH		50,00	
CLIC		112,45	
TOTAL			3789,90

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : **11**

Date de la convocation : **02/05/2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;

Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-36 QUESTIONS DIVERSES : annulation délibération 2012-10

Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal,

- Décide d'annuler la délibération n°2012-10 du 09/03/2012 concernant le marché complémentaire du lot 11 – LE BOHEC : rénovation du groupe scolaire d'un montant de 7193.55 € HT
- Précise que le marché global passe de 547 063.46 € HT à **539 869.91 € HT** – montant arrêté au 12/12/2011.
- Donne pouvoir au Maire pour mener à bien la procédure

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012

Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11
Date de la convocation : 02/05/2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;
Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-37 QUESTIONS DIVERSES : diagnostic énergétique groupe scolaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que malgré la rénovation du groupe scolaire, un problème au niveau des températures de chaque pièce a été rencontré cet hiver (température trop élevée dans certaines pièces, trop basse en majorité par ailleurs). La facturation s'en est fait ressentir avec un surcoût très important. Les différents partenaires ont été alertés sur le dysfonctionnement et afin de ne pas subir les mêmes désagréments l'hiver prochain, il convient de vérifier le dimensionnement de l'installation de chauffage par une étude thermique indiquant la déperdition par pièce et la puissance requise par pièce. Pour ce faire il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études thermiques.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Souhaite ne pas effectuer ce diagnostic
- Demande de se renseigner auprès des instances juridiques mises à disposition des collectivités sur la procédure à suivre afin de résoudre le problème

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012
Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Date de la convocation : 02/05/2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;

Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-38 QUESTIONS DIVERSES : compte-rendu des décisions

Vu la délibération N°5 du 21/03/2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT,

Je décide l'acquisition des matériels suivants :

- Travaux LE BOHEC : équipement des locaux (prises, câblages informatiques, luminaires, ...) 5955.43 € TTC + disjoncteur + équipement TGBT 2730.19 € TTC
- GEFROY Guy : tondeuse 4389.63 € HT – 5250.00 € TTC / reprise de l'ancienne à 1500.00 € HT – 1794.00 € TTC soit par le fournisseur ou par un particulier
- Ecotel : matériel de cuisine : 2041.24 € ht – 2441.32 € TTC
- Comat et Valco : tables pique-nique + accessoires pour grilles : 1605.00 € HT – 1919.58 € TTC

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012

Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2012

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11
Date de la convocation : 02/05/2012

Nombre de conseillers en exercice : 13

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE DIX MAI à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC. VACHER ; G. FLOURET ; D. VILAIN ; S. CHRETIEN

Absents : R. SIMON ; M. PIERRES ;

Procurations : /

Secrétaire de séance : C. MORICE

2012-39 QUESTIONS DIVERSES : loyer mai 2012 boulangerie

Monsieur le Maire porte à la connaissance à l'assemblée qu'en raison des travaux effectués sur la RD 32 pendant plusieurs semaines obligeant à interdire la circulation sur la rue principale dite « Hent Tanguy Prigent » du bourg de Plouaret (Pont SnCF) jusqu'à la rue de l'Elysée, le boulanger a fait part d'une diminution de son chiffre d'affaires.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Accepte de ne pas émettre de titre de recettes pour le mois de mai 2012 sur le budget « boulangerie » au titre du loyer commercial dans le cadre d'un dédommagement.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20120510-2012-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2012

Publication : 18/05/2012

Le Maire, Gérard KERNEC

